MANUEL DE L'ÉLÈVE

CENTRE RÉGIONAL D'ÉDUCATION DES ADULTES DES PREMIÈRES NATIONS
KAHNAWAKE, QUÉBEC

OHEN:TON KARIWENTEHKWEN

Sewatahonhsi:iost ken'nikariwesha sewaksa'okon:'a. Ne: ka:ti tentshitewanonhwera:ton ne Shonkwaia'tison ne wahi rohsa'anion akwe:kon tsi naho:ten teiotawen:rie ne tsi ionhontsa:te.

(Nous écoutons pendant quelques instants, tous enfants. Remercions le Créateur, car nous lui devons tout ce qui nous entoure, le cycle de la vie de cette Terre.)

Teiethinonhwera:ton ne Onkwe'shon:'a.	(Nous vous saluons tous).
Teiethinonhwera:ton ne Ietsi'nisten:ha tsi Ionhatsa:te.	(… notre Mère, la Terre)
Teiethinonhwera:ton ne Kahnekaronnion.	(... l'eau)
Teiethinonhwera:ton ne Kentsonshon:'a.	(... les poissons)
Teiethinonhwera:ton ne Ohtehra'shon:'a.	(... les racines)
Teiethinonhwera:ton ne Ohonte'shon:'a.	(... les plantes)
Teiethinonhwera:ton ne Ononhkwashon:'a.	(… les médicaments naturels)
Teiethinonhwera:ton ne Otsinonwa'shon:'a.	(… les insectes)
Teiethinonhwera:ton ne Tionhehkwen.	(... les différents aliments naturels)
Teiethinonhwera:ton ne Kahishon:'a.	(... les fruits et les baies)
Teiethinonhwera:ton ne Kontirio.	(... les animaux libres)
Teiethinonhwera:ton ne Otsi'ten'okon:'a.	(… les oiseaux)
Teiethinonhwera:ton ne Karonta'shaon:'a tanon Okwire'shon:'a.	(... les arbres, grands et jeunes)
Teiethinonhwera:ton ne Kaie:ri Nikawera:ke.	(… les quatre vents, les quatre directions)
Teiethinonhwera:ton ne Ietsiso:tho:kon Ratiwe:rahs.	(… notre Grand-père, le Tonnerre)
Teiethinonhwera:ton ne Ietsi'sotha Ahshonthenkha Karahkwa.	(.... notre Grand-mère, la Lune)
Tetsitewanonwera:ton ne Shonkwatsi'a Tiehkehnehka Karahkwa.	(... notre Frère aîné, le Soleil)
Teiethinonhwera:ton ne Iotsistohkwaronnion tsi Tkaronhia:te.	(… les étoiles dans le ciel)
Tetsitewanonwera:ton ne Shonkwaia'tison.	(... Celui qui a tout créé)

O:nen tho niio:re wa'kateriwatkwa:ni. Toka The:nen sonkenikonhrhen i:se ne'e sewakwata:ko tanon aesewatera'shiwiiohake. (Voilà, j'ai fait de mon mieux. Si j'ai oublié quelque chose, je vous demande d'y penser; je vous souhaite la santé).

Bienvenue au CREAPN!

Le présent manuel, qui a été préparé pour vous par nos équipes administratives et pédagogiques, vous présente notre centre et vous transmet un message de bienvenue dans notre famille.

Notre centre est votre centre.

Nous sommes heureux de vous voir poursuivre vos études avec nous. Nous tenterons de faire de notre mieux pour que votre séjour au CREAPN soit agréable et fructueux. Nous vous souhaitons bonne chance et tenons à vous assurer que nous vous accompagnerons à chaque étape de votre parcours.

Nous voulons encourager et soutenir nos élèves afin qu'ils acquièrent et conservent la motivation dont ils auront besoin pour atteindre leurs objectifs de formation ou obtenir l'emploi qu'ils convoitent.

Notre objectif est d'aider nos élèves à atteindre leurs objectifs!

Commencer un nouveau parcours éducatif peut être excitant, mais aussi déroutant et angoissant. Nous espérons répondre aux questions les plus importantes de ce manuel et prendre le temps de vous rencontrer pour répondre à vos questions.

Nous tenons également à vous assurer que nous serons à votre disposition en tout temps. Si vous avez besoin de notre aide ou si vous avez juste besoin de discuter, vous n'avez qu'à le demander et nous prendrons du temps pour vous rencontrer.

Maintenant, commençons...

INSCRIPTION DES ÉLÈVES

L'année scolaire comporte deux semestres réguliers : un débute en septembre, et l'autre janvier. Un troisième semestre intensif est ajouté pour permettre aux élèves de suivre des cours particuliers. Des cours d'été sont également offerts au besoin.

Vous arrivez en milieu de semestre?

Le CREAPN s'est doté d'une politique d'inscription permanente permettant aux élèves de s'inscrire aux cours en milieu de semestre. En pareille situation, l'élève peut être invité à travailler avec un petit groupe pour rattraper le travail en classe déjà effectué. Une fois que l'élève est prêt à être intégré, son nom sera ajouté aux listes des classes régulières.

Documents requis

Au moment de son inscription, l'élève doit remplir le ou les formulaires d'inscription et d'information médicale, présenter son acte de naissance (formulaire long) ainsi qu'une carte d'identité avec photo (carte santé, carte d'assurance-maladie, permis de conduire, carte de bande…). Pour les élèves des Premières Nations âgés de 16 à 21 ans, le numéro de la carte de bande est obligatoire pour l'inscription à la liste nominative fédérale.

Si l'élève n'a pas son acte de naissance, il peut s'inscrire avec une preuve officielle attestant qu'il a demandé ces documents. L'élève peut également obtenir une lettre notariée de son conseil de bande confirmant sa date de naissance et le nom de ses parents.

Si un élève a déjà un code permanent québécois, le certificat de naissance n'est pas requis pour l'inscription.

Frais assumés par l'élève

Les frais d'inscription établis pour l'année scolaire 2018-2019 complète sont de 235 $. Ce montant est perçu au moment de l'inscription et servira aux fins suivantes :

- frais d'administration pour couvrir les coûts d'inscription des élèves dans le système, l'acquisition des relevés de notes et des codes permanents ainsi que le traitement des renseignements et des horaires;
- livres de classe. Si un élève veut acheter son propre livre moyennant des frais supplémentaires, il peut en faire la demande à son professeur;
- photocopies et autres documents imprimés. Les élèves qui perdent des photocopies qui leur sont remises en classe doivent les remplacer à leurs propres frais; des frais de 0,25 $ par page copiée seront exigés avant que les copies ne soient faites;
- frais de casier et de cadenas. Au retour du cadenas, 10 $ seront remboursés à l'élève.

Si un élève veut payer un semestre à la fois, le coût sera de 135 $ par semestre.

Des photocopies personnelles de livres de classe peuvent être achetées au bureau au coût de 15 $/livre.

Les élèves peuvent être admissibles à une subvention. Pour le savoir, les élèves doivent prendre rendez-vous avec un conseiller en emploi au centre urbain de Montréal de la CDRHPNQ.

ÉVALUATIONS SCOLAIRES

Tous les nouveaux élèves inscrits à des cours via le CREAPN seront invités à passer une évaluation scolaire. **Il ne s'agit pas d'un examen évalué en fonction de la réussite ou de l'échec.** Le but de l'évaluation est de déterminer les niveaux fonctionnels de l'élève en mathématiques, en lecture et en écriture. Elle permet au personnel d'évaluation de déterminer les besoins de l'élève.

Si l'élève a déjà fait l'objet d'une évaluation pour une différence de mode d'apprentissage, il devra fournir une copie du rapport afin de recevoir les mesures d'adaptation appropriées.

Si une différence de mode d'apprentissage est soupçonnée, l'administration, avec l'autorisation de l'élève, peut demander qu'une évaluation psycho-éducative soit réalisée. Le coût de cette évaluation est assumé par l'élève.

CHOIX DE COURS

Une fois les évaluations terminées, le conseiller pédagogique ou le professeur aidera l'élève à s'inscrire aux bons cours.

Les cours obligatoires (anglais, mathématiques, français et histoire) seront d'abord placés dans l'horaire de l'élève. On lui demandera ensuite de choisir des cours optionnels pour compléter son horaire. Il est important que l'élève arrive à l'heure à son rendez-vous avec le conseiller pédagogique; s'il arrive en retard, l'élève pourra devoir attendre qu'il y ait du temps libre pour reprendre le rendez-vous.

Si le nombre d'inscriptions à un cours est insuffisant (au moins 13 élèves), le cours peut être annulé. Si cela se produit, l'élève sera invité à choisir un autre cours.

Délai pour les changements de cours

Pendant les 10 jours (2 semaines de classe) suivant le premier jour de classe de chaque semestre régulier, l'élève aura la possibilité d'effectuer des changements de cours officiels sans pénalité. Pour ce faire, il doit prendre rendez-vous avec le conseiller pédagogique. Si la demande de changement est valable et bénéfique pour l'élève, et s'il y a suffisamment de place dans les classes souhaitées, le conseiller pédagogique peut modifier l'horaire de l'élève. Les professeurs concernés seront informés des changements.

Les changements de cours effectués après le délai prévu entraîneront l'inscription d'un abandon sur le relevé de notes de l'élève.

PROFIL SCOLAIRE

Pour obtenir son diplôme, l'élève doit obtenir un total de 54 crédits aux secondaires IV (4) et V (5). Les cours suivants sont obligatoires : Anglais Sec V (6 crédits) et français (6 crédits); histoire Sec IV (4 crédits), mathématiques (4 ou 6 crédits), sciences (4 ou 6 crédits) et cours optionnels (14 ou 18 crédits). Selon le programme du cégep ou s'il ne prévoit pas fréquenter le cégep, l'élève peut obtenir ses crédits en informatique. **Seuls ces 54 crédits dans les cours choisis mènent à l'obtention du diplôme.** Pour obtenir ces crédits, l'élève doit réussir un examen final dans le cours; la note de passage pour tous les examens est de 60 %.

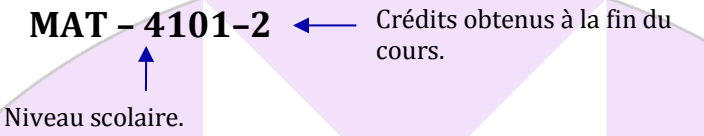

Cochez les cours requis au fur et à mesure que vous les suivez.

Anglais : 12 crédits, dont 6 de secondaire 5
- ☐ 6 crédits ANG secondaire 4
- ☐ 6 crédits ANG secondaire 5

Français : 12 crédits, dont 6 de secondaire 5
- ☐ 6 crédits FRA secondaire 4
- ☐ 6 crédits FRA secondaire 5

Math**: 4 ou 6 crédits
- ☐ MTH-4151, 4152, 4153 (4 crédits)
- ☐ MTH-4161, 4162, 4163 (6 crédits)
- ☐ MTH-4171, 4172, 4173 (6 crédits)

Sciences**: 4 ou 6 crédits
- ☐ TSC-4061-2
- ☐ TSC-4062-2
- ☐ TSC-4063-2
- ☐ TSC-4064-2

Histoire : 4 crédits
- ☐ HST-4016-2
- ☐ HST-4017-2

- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____
- ☐ _____

Total de 54 crédits
- ☐ 54 crédits d'études secondaires

Crédits optionnels : 14 ou 18 crédits

** Pour les cours de mathématiques et de sciences : le nombre de crédits dont vous aurez besoin dépendra de vos projets de cégep. Tout ce que vous n'obtenez pas en crédits de mathématiques et de sciences doit être compensé par des crédits optionnels.

Code de cours	C	%	CO
ANGLAIS			
ENG-1101-4 : Choix éclairés	4		
ENG-1102-2 : Loisirs I	2		
ENG-2102-4 : Droits et responsabilités	4		
ENG-3101-1 : Anglais et entrevues	1		
ENG-3102-2 : L'anglais et le monde du travail	2		
ENG-3103-3 : Anglais et persuasion	3		
ENG-4111-1 : Cours 1 - Anglais, poèmes et chansons	1		
ENG-4112-2 : Cours 2 - L'anglais et le monde de l'histoire	2		
ENG-4113-3 : Cours 3 - Anglais pour informer	3		
ENG-5101-1 : Cours 1 - Anglais et pièces de théâtre	1		
ENG-5102-2 : Cours 2 - Anglais et récits écrits	2		
ENG-5103-3 : Cours 3 - Anglais, recherche et persuasion	3		
FRANÇAIS			
FRE-1103 (4)-3 : Français, langue seconde	6		
FRE-2102-3 : Français, langue seconde	3		
FRE-3101 à 6-6 : Français, langue seconde	6		
FRE-4101 à 4 -4 : Français, langue seconde	4		
FRE-5101 à 4-6 : Français, langue seconde	6		
FRE-5105-6-4 : Français, facultatif	4		
KANIEN'KÉHA			
KAN-4001-2 : Kanien'kéha	2		
KAN-4002-2 : Kanien'kéha	2		
KAN-4003-2 : Kanien'kéha	2		
BIOLOGIE			

Code de cours	C	%	CO
PHYSIQUE			
PHY-5061-2 : Cinématique et géométrie optique	2		
PHY-5062-2 : Dynamique et transformation de l'énergie mécanique	2		
SCIENCES ET TECHNOLOGIES			
TSC-4061-2 : Le défi énergétique	2		
TSC-4062-2 : Changement climatique	2		
TSC-4063-2 : Mécanisation du travail	2		
TSC-4064-2 : Gestion des déchets	2		
SCIENCES SOCIALES			
HST-4016-2 : Québec et Canada I	2		
HST-4017-2 : Québec et Canada II	2		
PRS-4064-2 : Histoire des Mohawks	2		
HST-5046-3 : Les Premières Nations	3		
PRS-4301-1 : Choix de carrière	1		
PRS-5069-3 : Stratégies de recherche d'emploi	3		
PRS-5112-2 : Techniques de recherche	2		
MATH TECHNOLOGIE INFORMATIQUE			
CMP-5055-3 : Exploration de l'informatique	3		
CMP-5056-1 : Traitement de texte I	1		
CMP-5057-1 : Traitement de texte II	1		
CMP-5058-1 : Tableurs I	1		
CMP-5059-1 : Tableurs II	1		
CMP-5060-1 : Consultation de bases de données	1		
CMP-5062-2 : Infographie	2		

C = Nombre de crédits pour le cours
% = Note de l'élève dans le cours
CO = Crédits obtenus

Code de cours				C	%	CO
MATHÉMATIQUES						
	Secondaire I - III		**MTH-1101-3 :** Arithmétique financière	3		
			MTH-1102-3 : Statistiques et probabilités	3		
			MTH-2101-3 : Modélisation algébrique	3		
			MTH-2102-3 : Représentations et transformations géométriques	3		
			MTH-3051-2 : Modélisation algébrique et graphique	2		
			MTH-3052-2 : Collecte de données	2		
			MTH-3053-2 : Représentation géométrique	2		
			MTH-4081-1 : Mathématiques, secondaire 4 : programme en établissement	1		
MTH	**MTH**	**MTH**	**MTH-4151-1 :** Modélisation algébrique et graphique dans un contexte général	1		
			MTH-4152-1 : Collecte de données dans un contexte général	1		
			MTH-4153-2 : Représentation géométrique dans un contexte général 1	2		
			MTH-4261-2 : Modélisation algébrique et graphique dans un contexte appliqué 1	2		
			MTH-4262-2 : Collecte de données dans un contexte appliqué	2		
			MTH-4263-2 : Représentation géométrique dans un contexte appliqué 1	2		
			MTH-4271-2 : Modélisation algébrique et graphique dans un contexte fondamental 1	2		
			MTH-4272-2 : Collecte de données dans un contexte fondamental	2		
			MTH-4273-2 : Représentation géométrique dans un contexte fondamental 1	2		
MTH	**MTH**	**MTH**	**MTH-5150-2 :** Optimisation dans un contexte général	2		
			MTH-5152-1 : Modèles de répartition des votes et expériences aléatoires	1		
			MTH-5153-1 : Représentation géométrique dans un contexte général 2	1		
			MTH-5160-2 : Optimisation dans un contexte appliqué	2		

PRÉALABLES POUR LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS

Certains programmes de formation professionnelle exigent au minimum la réussite des mathématiques, de l'anglais et du français, langue seconde, au niveau secondaire 3. (Consultez : ***inforouteFPT.org*** pour plus de détails sur les différents programmes de formation professionnelle). De nombreux programmes de formation professionnelle exigent un niveau minimum de secondaire 4 en mathématiques, en anglais et en français, avec ou sans exigences de cours particulières.

En rencontrant le conseiller pédagogique, l'élève aura l'occasion de consulter les options, puis de choisir les bons cours.

Le CREAPN propose des cours pour aider les élèves à acquérir les préalables aux métiers professionnels. Le placement dans les cours dépendra des résultats de l'évaluation scolaire.

Les cours de rattrapage scolaire proposés aux élèves ayant ce profil comprennent :

- MTH 4701-1,
- LAN 5051-1,
- ENG 51522,
- SST 4031-1.

Reconnaissance des compétences acquises

Souvent, lorsque nous ne sommes pas aux études et que nous travaillons, nous acquérons des habiletés et des compétences. Certaines de ces habiletés et compétences peuvent être officiellement reconnues, ce qui facilite le cheminement de carrière. Le CREAPN offre deux RCA aux candidats âgés de 18 ans et plus.

Attestation d'équivalence d'études secondaires (AEES)

Cette attestation est établie à la suite d'une série d'examens dans différents domaines. Trois de ces examens sont obligatoires : lecture anglaise, grammaire anglaise et français, langue seconde. L'élève doit également réussir deux des examens suivants : mathématiques, études sociales, sciences naturelles ou économie.

La réussite des 5 examens mène à une attestation d'études secondaires. **Ce n'est pas la même chose qu'un diplôme d'études secondaires,** mais cela répond à de nombreuses exigences en matière d'entrée sur le marché du travail, de programmes de formation professionnelle et de certains parcours de carrière au cégep.

Ce cours sera offert en fonction des besoins et des inscriptions.

Test de développement général (TDG)

Il s'agit d'un test sur les connaissances générales qui comporte 100 questions dans différents domaines. La réussite du test donne lieu à une attestation d'études et permettra aux candidats d'accéder à certains programmes de formation professionnelle.

Ce n'est pas la même chose qu'un test de formation générale.

PRÉALABLES POUR CERTAINS PROGRAMMES COLLÉGIAUX

Lorsque l'élève a terminé ses études secondaires, mais a besoin de préalables précis (c.-à-d. français, mathématiques ou sciences) pour être admis aux programmes de niveau postsecondaire. Le CREAPN propose ces cours en classe de jour ou en soirée.

Formation à distance

Si l'élève ne peut aller à l'école en raison d'engagements familiaux ou professionnels, il peut s'inscrire aux cours de formation à distance. Dans ce cas, l'élève achètera un module de cours au centre et étudiera chez lui à son rythme.

Les frais d'inscription à la formation à distance sont de 25 $ pour une période de six mois. Le prix des livres et du matériel requis varie selon les cours.

Les élèves en formation à distance reçoivent le nom et les coordonnées d'un tuteur et peuvent communiquer avec lui par téléphone pour lui poser des questions. L'élève doit communiquer avec son tuteur au moins une fois par semaine, sur rendez-vous, par téléphone ou par Skype. Le tuteur peut ainsi suivre les progrès de l'élève et régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent.

L'absence d'une communication régulière peut considérablement retarder la progression d'un cours.

Les cours de formation à distance comportent trois (3) travaux à remettre pour évaluation. Une fois que l'élève a terminé avec succès les trois travaux et qu'il a obtenu 60 % ou plus, le tuteur demande un examen, et un rendez-vous est pris pour que l'élève passe l'examen au CREAPN.

Tous les cours de formation à distance doivent être complétés dans les six mois suivant l'inscription; une prolongation de six mois peut être accordée sur présentation d'un motif valable.

Un maximum de 4 cours peuvent être suivis à la fois.

Études à temps plein et à temps partiel

L'élève doit indiquer ses disponibilités et ce qu'il veut au moment de son inscription.

L'élève peut suivre :

- une formation à temps plein (25 heures par semaine);
- une formation à temps partiel (moins de 25 heures par semaine);
- un cours à la fois;
- des cours en soirée seulement.

Les cours sont offerts principalement pendant la journée. Cependant, certains cours ne sont proposés qu'en fin d'après-midi ou en soirée, en fonction des inscriptions et de la disponibilité des élèves et des professeurs.

Évaluation de fin des cours

À la fin du semestre, l'élève sera invité à évaluer ses cours et ses professeurs. Les professeurs et l'administration peuvent ainsi visualiser les aspects positifs et négatifs et apporter des modifications pour le semestre suivant.

Nous tenons compte de votre point de vue.

EXAMENS

En éducation des adultes, aucun crédit n'est accordé à moins que l'élève réussisse l'examen final d'un cours.

La période d'examen officielle a lieu tous les deux vendredis après-midi, mais un élève peut demander de passer un examen à tout moment.

Il revient au professeur qui donne le cours de déterminer quand un élève passera un examen en fonction des performances de la classe et des travaux assignés. Si le professeur est convaincu que l'élève est prêt pour l'examen, une demande d'examen sera envoyée au conseiller pédagogique pour la prochaine période d'examen prévue.

L'élève doit arriver à l'heure pour l'examen et se rendre dans la salle prévue à cet effet. Une fois l'examen commencé, la *porte sera fermée et les élèves ne seront plus admis dans la salle d'examen*. Les élèves qui arrivent en retard ne seront pas autorisés à passer l'examen, et une nouvelle date devra être prévue.

L'élève n'est pas autorisé à apporter du matériel dans la salle d'examen. Tout ce dont l'élève aura besoin sera fourni.

L'élève doit remettre son téléphone portable au surveillant avant l'examen. Il lui sera remis à la fin de l'examen. S'il s'avère qu'un élève est toujours en possession de son téléphone après avoir été invité à le remettre, il recevra une note d'échec à l'examen.

À la fin de l'examen, le surveillant demandera à l'élève de **signer un document** indiquant que l'élève a passé l'examen à la date du jour.

Dans la salle d'examen, l'élève doit se conformer aux règles et respecter les autres élèves qui passent les examens. Si l'élève a une question, il doit lever la main et attendre que le surveillant vienne à lui.

Le surveillant indiquera la fin du temps imparti pour l'examen. Tous les examens devront alors être remis.

Les examens seront corrigés dans un délai de 5 jours ouvrables. La note de passage pour tous les examens est de soixante pour cent (**60 %**). Si l'élève réussit l'examen, sa note sera ajoutée à son dossier. La nouvelle note doit figurer sur un relevé de notes dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de l'examen.

Si l'élève reçoit une note d'échec :

- **entre 50 et 59 %,** on lui demandera de réviser le contenu du cours pour être admissible à une reprise au prochain examen;
- **Inférieure à 50 %,** l'élève sera invité à reprendre le cours.

Pour la plupart des cours, 2 versions de l'examen de reprise sont disponibles. Cependant, si l'élève échoue deux fois, il est préférable qu'il répète le cours avant de repasser l'examen.

SERVICES AUX ÉLÈVES

Le CREAPN compte un conseiller à temps partiel au sein de son personnel dont le rôle est d'aider à régler les problèmes scolaires et personnels. Le conseiller est en contact avec les fournisseurs de services locaux de la communauté et peut aider à mettre les élèves en contact avec d'autres organismes.

Les élèves peuvent demander à voir le conseiller et, si cela est justifié, avoir des rendez-vous réguliers avec ce dernier.

Un assistant social est également disponible pour vous aider, vous accompagner et vous diriger vers des ressources où vous trouverez un soutien supplémentaire.

Les problèmes de toxicomanie sont traités avec grand sérieux. Les élèves qui pensent avoir un problème de toxicomanie peuvent en discuter avec le conseiller, et des dispositions seront prises pour qu'ils aient accès aux services requis.

Si les élèves, les membres du personnel ou le conseiller soupçonnent qu'une personne a un problème de toxicomanie, le conseiller pédagogique se chargera de parler à l'élève concerné et l'encouragera à faire appel à d'autres services pour obtenir de l'aide.

Cercles de discussion

Les cercles de discussion sont un moyen de guérison traditionnel. Un cercle de discussion peut être organisé à la demande des élèves. Des cercles de discussion peuvent également être organisés comme une activité régulière si le conseiller le juge utile et si les élèves l'estiment nécessaire.

Salon des élèves

Le salon des élèves dispose d'un distributeur de boissons chaudes et d'une cantine. Tous les profits vont directement au fonds des activités pour élèves.

Programme de collations et de déjeuners

Le programme Native Friendship of Montreal propose un programme de déjeuners. Pour réserver un déjeuner, les élèves peuvent simplement appeler le matin pour savoir à quelle heure le déjeuner sera servi. Les élèves peuvent se rendre au Native Friendship Centre à l'heure du déjeuner.

Dans la mesure du possible, des collations seront disponibles pour les pauses pendant les cours. Les élèves sont invités à prendre une collation à leur arrivée le matin.

Conseil élève au Centre de Kahnawake

Le CREAPN a besoin que les élèves participent de façon régulière pour leur fournir des services qui répondent à leurs besoins; à ce titre, le conseil élève exprimera ses préoccupations et formulera de précieuses suggestions de changements.

Le coordonnateur culturel et le conseiller pédagogique, qui renseignent le conseil élève et les clans sur les moyens traditionnels de mener les discussions et de prendre des décisions, dirigent le conseil élève. Le conseil élève se réunit une fois par mois. Les élèves de tous les campus, y compris celui de Montréal, peuvent participer aux réunions.

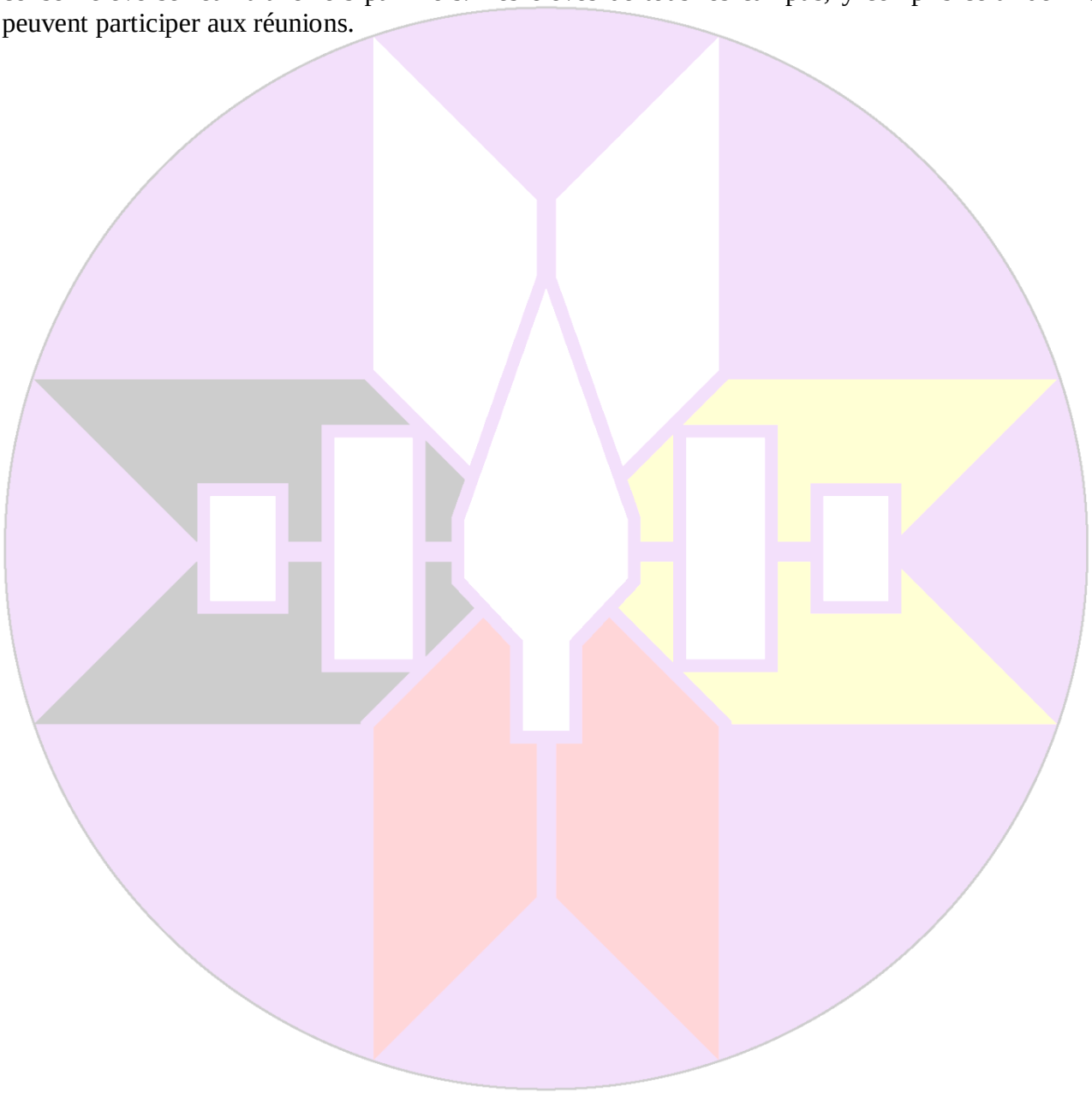

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DU CENTRE

Le bâtiment est ouvert aux élèves de 8 h à 18 h du lundi au vendredi.

Les cours commencent à 9 h et se terminent à 16 h. Voir l'horaire ci-dessous.

Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 30 - 9 h 00	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner
9 h 00 - 10 h 25	Cours	Cours	Cours	Cours	9 h 00 – 10 h 10 Cours
10 h 25 - 10 h 35	Pause	Pause	Pause	Pause	10 h 10 – 10 h 20 Pause
10 h 35 - 12 h 00	Cours	Cours	Cours	Cours	10 h 20 – 11 h 30 Cours
12 h 45 - 13 h 00	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	11 h 30 – 13 h 00 Dîner
13 h 00 - 14 h 25	Cours	Cours	Cours	Cours	1:00 Examens / réunions du personnel
14 h 25 - 14 h 35	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
14 h 35 – 16 h 00	Cours	Cours	Cours	Cours	Examens / réunions du personnel

Fermetures d'école

Toutes les fermetures d'école non planifiées en raison de précipitations de neige ou d'une panne d'équipement seront annoncées sur K103 FM et sur la page Facebook de l'école à 7 h 30. Les élèves sont invités à appeler au centre s'ils ne sont pas certains que le centre sera fermé ou non.

Cérémonies d'ouverture et de clôture hebdomadaires

L'Ohén:ton Karihwatek:wen est récité à 9 h 00 le premier jour de la semaine au CREA de Kahnwake. De la même manière, la cérémonie de clôture aura lieu le dernier jour de la semaine à 11 h 30. Ces cérémonies auront lieu dans le salon des élèves. On s'attend à ce que tous ceux qui se trouvent sur place soient présents.

Stationnement

Les élèves sont responsables du stationnement de leur véhicule.

Entrée

Tous les élèves et le personnel doivent entrer dans le bâtiment par la porte latérale située au 7e étage. Cette porte est déverrouillée entre 8 h 30 et 16 h 00. En dehors ce ces heures, le personnel fera entrer les élèves.

Alarme incendie

En cas d'alarme incendie, les élèves et le personnel doivent quitter le bâtiment calmement et rapidement. Les trajets de sortie sont indiqués sur le panneau mural à l'extérieur de chaque classe. Le retour en classe n'aura lieu que lorsque l'on aura déterminé qu'il n'y a pas de danger.

Tabagisme

Il n'est permis de fumer qu'à l'extérieur du bâtiment, dans la rue principale.

Casiers

Les casiers pour les élèves du campus de Kahnawake ne sont disponibles que selon le principe du premier arrivé, premier servi, la préférence étant accordée aux élèves à temps plein, puis aux élèves à temps partiel.

Les frais pour le casier sont inclus dans les frais de scolarité. En payant ces frais, les élèves sont autorisés à utiliser le casier désigné pour stocker des livres et des objets personnels pendant la durée de leurs études au centre.

Le centre peut fournir des cadenas moyennant un dépôt de 10 $, lequel sera remboursé lorsque le cadenas sera rendu.

Le centre et l'administration ne sont pas responsables des objets perdus ou volés. Ne laissez aucun objet de valeur dans les casiers.

Confinement barricadé

Si quelqu'un menace l'école avec une arme à feu, l'école sera mise en confinement barricadé. On demande ensuite aux élèves et aux professeurs de baisser tous les stores des fenêtres, de verrouiller la porte et de s'accroupir dans le coin le plus reculé de la pièce, à l'écart de la fenêtre de la porte. Une fois la crise résolue, tout le monde en sera informé, et les élèves pourront rentrer chez eux.

RÈGLES DE BASE DU COMPORTEMENT ATTENDU

L'adoption d'un comportement courtois et respectueux est importante. Le CREAPN est un environnement dans lequel le respect mutuel existe entre les élèves, leurs pairs et leurs professeurs. Les règles suivantes doivent être suivies par tous les membres de notre centre.

1. **Code vestimentaire :** Le centre a un code vestimentaire décontracté. Toutefois, les vêtements trop révélateurs ou comportant des messages offensants ou racistes sont proscrits. L'élève qui ne respecte pas cette règle sera invité à se couvrir ou à se changer.

2. **Tabagisme :** Ceux qui veulent fumer doivent se rendre dans la zone désignée à l'extérieur du centre. Cette directive s'applique aux produits du tabac et aux produits à vapoter.

3. **Casiers :** Les casiers servent à ranger le matériel scolaire et les objets personnels. Ils ne peuvent être utilisés pour stocker des articles illégaux ou de contrebande. Les casiers doivent être vidés au départ de l'élève; les cadenas seront coupés et le casier vidé par le personnel au bout d'une semaine.

4. **Jeu :** Les cartes à jouer et les jeux de hasard pour de l'argent ne sont pas autorisés au centre. Ces comportements sont soumis aux mêmes mesures disciplinaires que la consommation d'alcool ou de drogues.

5. **Violence :** Tous les actes de violence, physique ou verbale, constituent une violation des droits de la personne. De tels actes ne seront pas tolérés et peuvent entraîner une suspension ou une expulsion; s'ils sont suffisamment graves, une intervention des Peacekeepers aura lieu.

6. **Politique sur le harcèlement :** Le Centre tient à fournir à tous les élèves un environnement d'apprentissage sûr et sécurisé; aucun comportement indésirable de la part d'une personne envers une autre ne sera toléré. Le CREAPN a une politique de tolérance zéro pour toutes les formes de harcèlement, qu'il soit physique ou psychologique.

   L'élève qui se sent harcelé ou victime d'intimidation doit procéder de la manière suivante.

   Étape 1 : Dire à la personne quels gestes ou quelles paroles ont provoqué ce sentiment de harcèlement ou de manque de respect.

   Étape 2 : Signaler le ou les incidents au conseiller pédagogique et demander un service de médiation.

   Étape 3 : Signaler le ou les incidents au directeur pour qu'il prenne des mesures disciplinaires.

   Parmi les comportements inacceptables, mentionnons les suivants : abus verbal, menaces, remarques ou blagues sur le corps, la personnalité, l'orientation sexuelle, le degré de sang et de patrimoine génétique, etc., gestes ou contacts physiques non désirés, gestes d'intimidation délibérée de toute sorte.

7. **Utilisation du téléphone cellulaire :** Les élèves ne doivent pas utiliser de téléphone cellulaire en classe sans avoir obtenu l'autorisation de leur professeur. Si cette règle n'est pas respectée, le professeur demandera à l'élève de quitter l'école et une absence sera portée à son dossier.

8. **Respect de la propriété de l'école :** Les actes qui altèrent, brisent ou endommagent la propriété ne sont pas tolérés. Le Centre d'éducation des adultes profite des locaux du Centre urbain du CDRHPNQ de Montréal et, de ce fait, les élèves doivent se comporter avec respect en tout temps.

9. **Présence :** Les élèves sont censés assister à tous les cours auxquels ils sont inscrits.

Les élèves sont tenus d'être dans leur classe aux heures requises.

En cas d'absence **pour un motif valable**, communiquez avec l'école, laissez votre nom et indiquez la raison de votre absence.

Motifs valables pour s'absenter

- Maladie ou blessure touchant l'élève ou une personne à charge.
- Rendez-vous personnel - médical ou autre, pour l'élève ou pour une personne à charge. Dans ce cas, l'élève doit apporter une confirmation signée de la personne ou de l'organisme avec qui le rendez-vous a eu lieu.
- Mortalité dans la famille.
- Participation à une cérémonie traditionnelle.
- Élève participant à un programme de travail-étude avec l'approbation du CREAPN.
- Accord préalable conclu avec le CREAPN.
- Comparutions devant le tribunal (l'élève doit apporter une lettre de confirmation).

Motifs non valables

- Garde d'enfants
- Magasinage
- Travail pendant les heures de classe
- Vacances ou long week-end
- Lendemain de veille
- Pas de transport

Si un élève est absent de l'école pendant 5 jours consécutifs sans motif valable, quelle qu'en soit la raison, il est automatiquement retiré de la liste d'élèves et devra se réinscrire. Cela ne signifie pas qu'il pourra reprendre les mêmes cours.

10. **Retards :** Les élèves sont censés arriver à l'heure pour les cours. Si un élève a plus de 15 minutes de retard, il doit se présenter à la réception. Les minutes de retard sont comptées et déclarées aux organismes de financement. Si un élève a 30 minutes de retard, une absence sera portée à son dossier.

11. **Rattrapage :** Chaque vendredi après-midi, un professeur sera à la disposition des élèves pour rattraper le temps perdu. Pour être inclus dans cette classe, l'élève doit s'inscrire à l'avance et recevoir une approbation pour assister aux séances de rattrapage. Le cas échéant, l'élève devra discuter du travail à rattraper avec son professeur.

Le temps perdu rattrapé ne sera pas indiqué ni signalé comme une absence.

Il s'agit d'un privilège dont les élèves ne doivent pas abuser.

12. **Plagiat :** Pratique qui consiste à s'approprier le travail ou les idées de quelqu'un d'autre. [TRADUCTION] (Dictionary.com, consulté le 2 mars 2015)

Les actes de plagiat constituent une infraction grave et peuvent se solder par une expulsion. Des directives concernant les recherches et la rédaction seront fournies par les professeurs.

13. **Politique en matière d'informatique et réglementation relative à Internet**

Des ordinateurs sont mis à la disposition des élèves afin qu'ils puissent faire leurs devoirs et leurs travaux. Afin de conserver le droit d'utiliser les ordinateurs et le service Internet de l'école, l'utilisation d'Internet est interdite :

- pour consulter les médias sociaux (sauf sur indication contraire du professeur);
- pour accéder à des sites ou à des contenus pornographiques;
- pour faire des recherches sur des sites en lien avec la violence ou les armes à des fins autres que pédagogiques;
- pour faire de l'intimidation.

POLITIQUE SUR LES DROGUES ET L'ALCOOL

La politique relative aux drogues et à l'alcool est de nature préventive et vise à aider tout élève ayant des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues.

Utilisation soupçonnée

Tous les membres de la communauté scolaire préoccupés par la consommation d'alcool ou de drogues d'un élève doivent en parler au directeur ou au conseiller dès que possible. Ces déclarations sont confidentielles.

Auto-déclaration

L'école coopérera aussi étroitement que possible avec les élèves qui reconnaissent avoir un problème d'alcool, de drogues ou d'autres substances affectant leurs facultés et qui choisissent de s'attaquer au problème. Aucune sanction disciplinaire ne sera imposée si l'élève déclare lui-même son problème ou s'il n'est pas « pris » en infraction des politiques scolaires ou de la loi.

Infractions

Un élève est considéré comme enfreignant les politiques de l'école en matière d'alcool, de drogues ou d'autres substances affectant les facultés s'il :

a. est en possession d'alcool, de drogues ou d'autres substances affectant les facultés;
b. est en possession de l'attirail associé normalement à la consommation d'alcool, de drogues et d'autres substances affectant les facultés;
c. distribue de l'alcool, des drogues ou d'autres substances affectant les facultés;
d. vend de l'alcool, des drogues et d'autres substances affectant les facultés;
e. est sous l'influence de l'alcool, de drogues ou d'autres substances affectant les facultés;
f. est en train de consommer de l'alcool, des drogues ou d'autres substances affectant les facultés;
g. est soupçonné d'être sous l'influence de l'alcool, de drogues ou d'autres substances affectant les facultés.

Si un élève est surpris en possession d'une substance contrôlée ou en train de la distribuer, les Peacekeepers seront appelés et l'élève sera traité en conséquence.

Définitions

Alcool : Le terme « alcool » s'entend de l'alcool et des boissons et produits alimentaires contenant de l'alcool. La définition d'alcool peut également s'appliquer à des produits tels que les rince-bouche et les médicaments contre le rhume.

Drogue ou substance, à savoir :

a. toute substance désignée à l'annexe A - annexes I, II, III, IV ou V de la *Controlled Substance Act*, 21 § U.S.C. 812(c); (ne comprend pas lès substances légalement détenues ou utilisées sous la direction d'un professionnel autorisé ou légalement détenues ou utilisées en vertu de toute autre autorisation prévue par la *Controlled Substances Act* ou en vertu de toute autre disposition telle que celle concernant les médicaments dans les écoles). Il s'agit entre autres de substances telles que l'alcool, le cannabis (marijuana), les hallucinogènes (LSC, champignons psilocybine), les stimulants (cocaïne, amphétamines allant des « speeds » jusqu'au Ritalin), les dépresseurs (barbituriques, « Quaaludes »), les stupéfiants (opium, héroïne); les inhalants (protoxyde d'azote, produits médicaux ou autres substances produisant des vapeurs); les stéroïdes anabolisants et les substances contrôlées contrefaites (sosies/synthétiques) et toute autre substance qui peut altérer la capacité physique, intellectuelle, émotionnelle ou sociale d'une personne;

b. médicaments sur ordonnance ou en vente libre, médicaments à base de plantes ou homéopathiques (voir ci-après).

Médicaments sur ordonnance ou en vente libre à des fins médicinales

Les élèves qui doivent prendre des médicaments sur le site de l'école doivent en informer le directeur; la situation sera traitée en toute confidentialité. Les médicaments sur ordonnance ou en vente libre, les médicaments à base de plantes ou les médicaments homéopathiques à usage personnel ne doivent être autorisés que sur les directives d'un médecin (c.-à-d. preuve de l'ordonnance fournie).

Si l'administration découvre qu'un élève est en possession d'un tel médicament et que le directeur ou le conseiller n'a pas été informé de ses besoins en médicaments, ce médicament sera considéré comme une substance contrôlée ou de l'alcool aux fins de la présente politique.

Attirail pour consommation de drogue : Équipement ou dispositif conçu ou utilisé pour mesurer, emballer, distribuer, posséder ou faciliter l'utilisation ou le transport de drogues.

Fouille et saisie

Une fouille peut être effectuée lorsqu'il est justifié de le faire et que la portée de la fouille est raisonnablement liée aux circonstances qui la motivent. Conformément à la politique de l'école, un élève peut être fouillé. Comme les casiers des élèves sont la propriété de l'école, ils peuvent également être fouillés, tout comme le sac à dos, la voiture et d'autres sacs ou objets apportés à l'école et appartenant à l'élève.

Première infraction

Lorsqu'un élève est soupçonné d'avoir enfreint la présente politique, la substance ou l'attirail non autorisé lui sera retiré. Un alcootest ou des mesures similaires peuvent être utilisés pour les élèves soupçonnés d'être sous l'influence de l'alcool à l'école ou dans le cadre d'activités scolaires. Au besoin, la police peut être contactée chaque fois qu'une personne est trouvée en possession de substances illégales ou enfreint la loi.

L’élève rencontrera le conseiller pédagogique pour discuter du problème et de toute autre mesure à prendre, y compris mais sans s’y limiter, entrer en communication avec KSCS, un service de réadaptation ou un groupe de soutien. Si l’élève estime que cela ne présente aucun danger, il sera renvoyé chez lui.

Deuxième infraction

Tout élève qui enfreint la présente politique une deuxième fois sera suspendu de ses cours pendant cinq jours.

Troisième infraction

Tout élève qui enfreint la présente politique une troisième fois sera expulsé de l’école. Un retour au centre est possible à condition que les thérapies prescrites soient suivies.

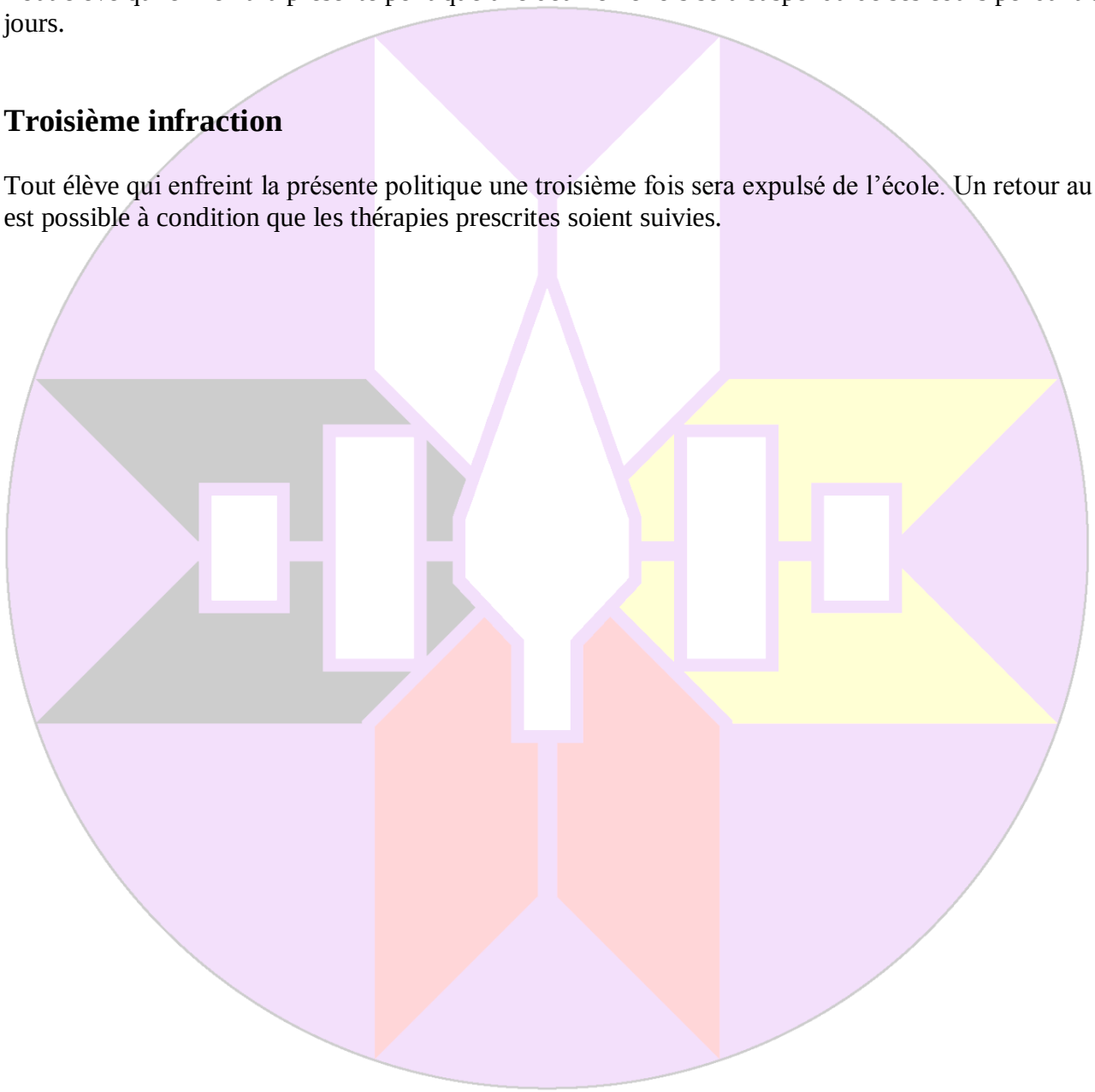

ABSENTÉISME, RETARDS ET COMPORTEMENTS IRRESPECTUEUX

L'éducation des adultes prépare l'élève au travail ou à l'enseignement supérieur; un taux élevé d'absentéisme, un comportement irrespectueux ou le refus d'effectuer les travaux sont de ce fait des motifs justifiant la prise de mesures disciplinaires ou un renvoi.

Probation et suspension

Les élèves sont signalés au conseiller pédagogique et une réunion est organisée :

- lorsqu'un professeur indique qu'un élève ne fournit pas suffisamment d'effort ou n'effectue pas le travail requis;
- lorsqu'un élève est absent pendant trois jours consécutifs ou jusqu'à l'équivalent de 3,0 jours par mois (15 heures);
- lorsqu'on signale que l'élève est irrespectueux par ses paroles, ses gestes ou ses comportements.

Les mesures suivantes seront alors prises.

Étape 1 : Une lettre sera envoyée à l'élève pour lui rappeler les politiques de l'école, et une rencontre sera organisée avec le conseiller pédagogique. Les résultats de la réunion seront consignés dans le dossier de l'élève. L'élève sera mis en probation pour le reste du semestre, période au cours de laquelle son comportement sera surveillé de près par le conseiller pédagogique.

Étape 2 : L'élève qui continue d'être absent ou en retard, dont le rendement ne s'améliore pas ou dont le comportement continue d'être irrespectueux sera convoqué à une réunion avec le conseiller pédagogique, le directeur et un représentant de l'organisme qui finance l'élève (aide sociale ou Tewatohnihsak'tha). On demandera à l'élève de fournir un motif valable pour qu'il soit autorisé à poursuivre ses études au CREAPN. Une décision ou des recommandations seront prises en fonction de la discussion et consignées dans le dossier de l'élève.

Étape 3 : Si la recommandation consiste à suspendre l'élève, on lui demandera de quitter l'école et de se réinscrire lorsqu'il sera plus facile pour lui de s'engager dans des études et de suivre les règles de l'école.

POLITIQUE SUR LE COMPORTEMENT RESPECTUEUX

La fréquentation du Centre régional d'éducation des adultes des Premières Nations est un privilège. Tous les élèves doivent se comporter de manière respectueuse et adhérer aux principes de Skén:nen, Ka'satsténhsera et Ka'nikonhrí:io (paix, droiture et attitude positive).

Qu'entend-on par discrimination et discours haineux?

Le discours haineux et la discrimination sont des offenses motivées par la haine (sciemment ou non) envers un groupe identifiable. L'attaque peut viser la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, le genre, l'âge, un handicap mental ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire, comme la profession ou les convictions politiques. Ces types d'offenses sont uniques en ce sens qu'elles touchent non seulement des personnes qui peuvent être expressément ciblées par l'agresseur, mais aussi qu'elles ont des répercussions souvent indirectes sur des communautés entières.

La haine peut s'exprimer par les moyens suivants : discours, littérature, graffitis, Internet, affiches, brochures, dépliants, voies de fait, dommages matériels ou dégradation de biens immobiliers.

Parmi les exemples violents d'expression de haine, mentionnons les agressions physiques ou verbales à l'endroit d'une personne pour les raisons suivantes :

1. sa religion;
2. la couleur de sa peau;
3. son orientation sexuelle;
4. son origine ethnique;
5. son genre.

Définition du racisme

Le racisme peut être défini comme suit.

- Préjugé selon lequel sa race est supérieure aux autres races.
- Discrimination ou comportement abusif et action envers une ou plusieurs races.
- L'idée que des croyances ou des doctrines différentes d'une race à l'autre signifient la supériorité de certaines races.
- Politique ou système qui incite au racisme.
- Intolérance à l'égard d'une ou de plusieurs races.
- Se faire traiter de noms racistes ou faire des blagues sur les gens à cause de leur race.

Reconnaître l'homophobie

Il est illégal de discriminer ou de harceler quelqu'un en raison de son orientation sexuelle. Une personne ne peut être traitée inéquitablement ou faire l'objet de harcèlement ou de violence parce qu'elle est gaie, lesbienne, hétérosexuelle, bisexuelle, asexuelle, pansexuelle, etc.

Exemples d'homophobie

- Une personne gai, lesbienne ou transgenre qui est la cible d'une agression.
- Blagues homophobes.
- Une personne qui est traitée différemment en raison de son orientation sexuelle.

Un élève sera suspendu pour un minimum de trois jours consécutifs ou indéfiniment pour les raisons suivantes.

- Agression physique ou verbale d'un autre élève ou d'un professeur.
- Manque de respect flagrant envers un autre élève ou un membre du personnel.
- Dommages causés intentionnellement à l'école ou à des biens personnels.

Les élèves qui ne respectent pas les politiques décrites ci-dessus seront soumis aux conséquences suivantes.

1. À la première infraction : l'élève recevra un avertissement verbal.
2. En cas de deuxième infraction : l'élève sera prié de partir pour la journée.
3. En cas de troisième infraction : l'élève sera expulsé.

CODE POUR UN COMPORTEMENT RESPECTUEUX

Tous les élèves sont tenus de lire le Code pour un comportement respectueux suivant avec leur professeur. Si l'élève y souscrit, il doit signer et retourner le Code pour un comportement respectueux au conseiller pédagogique.

1. Je me conformerai aux politiques énumérées dans le Manuel de l'élève. Si je ne respecte pas ce qui y est prescrit, je suis conscient que je devrai faire face aux conséquences décrites.

2. J'assisterai aux cours inscrits à l'horaire et j'arriverai à l'heure. Si je dois m'absenter ou être en retard, ce sera pour une raison valable et j'en aviserai l'école.

3. Je me comporterai de manière appropriée en classe.

4. Je m'adresserai de façon respectueuse aux personnes présentes dans le centre et dans l'immeuble.

5. Je traiterai tout le monde de façon juste et respectueuse; je ne taquinerai personne, ne me moquerai de personne, ne me battrai avec personne et n'intimiderai personne de quelque manière que ce soit.

6. Je respecterai notre environnement scolaire en ne vandalisant pas le bâtiment, les salles de classe et les lieux publics. Je suis conscient que **tout acte de vandalisme sera considéré comme un crime.**

7. J'assurerai la propreté des lieux en utilisant les poubelles, les bacs de recyclage et les cendriers fournis.

8. J'utiliserai le matériel de façon appropriée afin que les autres puissent également l'utiliser.

9. Je ferai attention aux biens personnels des autres et ne les endommagerai pas ni ne les volerai. Je suis conscient que **tout type de vol sera considéré comme un crime.**

10. Je traiterai mes collègues avec respect et parlerai aux professeurs, au conseiller ou aux administrateurs si nous avons des difficultés.

11. Je traiterai corps avec respect en évitant de consommer de l'alcool et des drogues pendant mon séjour à l'école.

12. Je prendrai le contrôle de mon éducation et de mon avenir en faisant de mon mieux.

13. Je célébrerai toutes les réalisations, les miennes comme celles des autres.

J'ai lu le Code pour un comportement respectueux et les politiques de l'école décrites ci-dessus et y souscris.

_____ _____

Nom de l'élève Signature de l'élève

_____